

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 12 décembre 2019 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller

M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Mme Marie LeBlanc, conseillère, agissant à titre de maire suppléant. M. Jean Pierre Rioux, maire, Mme Gina Charest, conseillère, et M. Frédéric Lagacé, conseiller, sont absents. À moins de mention contraire, le maire suppléant participe au vote.

Sont également présents Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications, Mme Caroline Rioux, directrice du Service des loisirs, Monsieur Pascal Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie, Mme Pascale Rioux, directrice générale, trésorière adjointe et greffière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier. Huit citoyens et une journaliste assistent à l'assemblée.

13 892

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présente réunion a été convoquée par le maire de Trois-Pistoles lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019. De plus, tous les membres du Conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi.

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020, 2021 ET 2022

Mme Pascale Rioux, directrice générale, procède à la présentation du budget 2020 et du programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022.

3. PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Le projet futur du remplacement de la colonne Morris;
- La gestion des matières organiques et l'entente de la MRC des Basques avec la SÉMER;
- L'entente de la MRC des Basques avec Récupération des Basques;
- Le projet de réfection des rues Jean-Rioux et Notre-Dame Est et le litige en cours à ce sujet;
- Les raisons de la hausse du taux de taxation foncière malgré la hausse des valeurs foncières dans le passé;
- La non-utilisation du surplus accumulé pour freiner la hausse du taux de taxation foncière;
- Les ententes intermunicipales à renouveler dans les prochaines années avec les municipalités voisines;
- Les avantages financiers pour la Ville liés à la présence du camping municipal.

13 893

4. ADOPTION DU BUDGET 2020

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année 2020 se chiffrent à 6 955 505 \$ tant pour la somme totale de revenus que pour la somme totale de dépenses;

Pour ce motif,

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le budget (i.e. les prévisions budgétaires) de la Ville de Trois-Pistoles pour l'exercice financier 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE

13 894

5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) pour les années 2020, 2021 et 2022, tel que déposé ;

Que : le Conseil municipal décrète qu'un document explicatif de ce programme triennal et du budget 2020 soit publié dans le bulletin d'information municipale « Courrier municipal » de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

13 895

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : la séance soit levée. Il est 20 h 35.

ADOPTÉE

Marie LeBlanc
Maire suppléant

Benoit Rheault
Greffier